

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS 2020

UNE INSTITUTION
AU SERVICE DES ORDRES

Accompagner les bâtonniers et membres
des conseils de l'ordre dans l'exercice
quotidien et concret de leurs missions



Conférence
des
Bâtonniers

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

LA CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS, UNE INSTITUTION AU SERVICE DES ORDRES

Créée en 1902 par des bâtonniers qui ont éprouvé le besoin et la nécessité de se connaître, d'échanger et de décider ensemble, la Conférence des bâtonniers a évolué au fil du 20^{ème} siècle.

L'état de droit dans lequel nous vivons n'est pas né spontanément, mais de l'évolution parfois chaotique et douloureuse de notre pays. Cette situation n'est pas immuable : la démocratie et l'état de droit doivent être défendus. **La justice en est le cœur et les avocats des acteurs de premier plan.**

La Conférence des bâtonniers est un lieu de travail, de réflexions et de débats pour accompagner les bâtonniers et membres des conseils de l'ordre, celles et ceux qui, sur le terrain, assument la responsabilité des ordres. Son alchimie tient en la réunion d'individualités fortes exerçant des activités différentes, mais se reconnaissant dans le principe essentiel d'indépendance, acceptant une déontologie exigeante et, oubliant leurs intérêts propres, travaillant ensemble pour les avocats, les ordres et la profession.

La Conférence, parce qu'elle est la réunion volontaire des bâtonniers, incarne l'ordinalité en mouvement. L'expression de la modernité d'une profession plurielle, moderne et consciente de ses responsabilités. Si la Conférence est l'expression de la voix des bâtonniers et des membres des conseils de l'ordre, elle est aussi pour eux un outil pratique,

Hélène FONTAINE
Présidente de la
Conférence des bâtonniers

à leur côté dans l'exercice quotidien de leur mission, entretenant en temps réel un dialogue permanent.

Elle exprime et fédère cette réalité si particulière à notre profession : l'ordinalité. Elle en porte les valeurs et se fait le porte-parole des territoires.

Hélène FONTAINE



LES MISSIONS DE LA CONFÉRENCE

LA DÉFENSE DES ORDRES



Le président de la Conférence conduit pendant deux ans le travail du bureau et préside à ses orientations stratégiques



Il est vice-président de droit du Conseil national des barreaux et à ce titre, secondé par le collège ordinal, il est la voix des ordres au sein de notre institution nationale



La Conférence des bâtonniers est attachée à l'ordinalité et défend des ordres forts

L'ASSISTANCE AUX BÂTONNIERS



La Conférence :

- Forme les bâtonniers et membres des conseils de l'ordre et les informe sur les projets législatifs et réglementaires
- Organise et coordonne des campagnes d'information et de réflexion, telles que celles initiées lors des réformes successives de la justice
- Communique à travers des supports papier et numériques sur toute l'actualité de la profession
- Met à disposition des bâtonniers l'ensemble des décisions ou avis déontologiques et répond à leurs interrogations à ce sujet
- Élabore des propositions pour favoriser l'accès aux droits et à la Justice
- Émet les cartes d'identité professionnelles
- Rédige les guides pratiques et les kits d'action ou de communication en cas de crise
- Accompagne le développement de l'acte d'avocat et notamment du divorce par consentement mutuel par acte d'avocat
- Crée un fichier des refus d'inscription
- Accompagne la mise en place de Barreau on line
- Contribue à la création d'une base de données non anonymisée des décisions de justice pour développer un outil de justice prédictive

LES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

COMMISSION CIVILE

Attributions : la réforme de la justice, les modes alternatifs de règlement des litiges, la réforme de l'appel, la postulation, etc.

Présidente : Hélène MOUTARDIER

Vice-Président : Franck DYMARSKI

COMMISSION ACCÈS AU DROIT

Attributions : toutes questions relatives à l'aide juridictionnelle, l'exploitation des travaux du groupe de travail « Accès au droit », le SAJJ.

Présidente : Réjane CHAUMONT

Vice-Présidente : Zohra BEN BAHY PRIMARD

COMMISSION DÉONTOLOGIE

Attributions : l'aide à la décision en matière de déontologie, la discipline, le tableau, la société d'exercice, la mission de contrôle des bâtonniers, les élections ordinales.

Président : Jacques DEMAY

Vice-Présidente : Nathalie DUPONT

Référé déontologiques : Marie-Christine MOUCHAN

Questions BOL : Patricia LYONNAZ

COMMISSION OUTRE-MER

Attributions : Toutes questions relatives aux problématiques se posant au barreau d'Outre-Mer sur le plan judiciaire et/ou juridique (accès au droit...). Proposition de réformes et d'adaptation au regard des dispositions particulières propres aux territoires d'Outre-Mer.

Président : Patrick LINGIBE

COMMISSION PÉNALE

Attributions : les atteintes aux libertés fondamentales, le droit pénal et la procédure, les droits des victimes, le protocole art.91, la législation et la jurisprudence européenne en la matière, l'assistance des migrants, etc.

Président : Jérôme DIROU

Vice-Président : Bernard BERAL

COMMISSION COMMUNICATION

Attributions : la lettre de la Conférence, l'animation des réseaux sociaux, le site internet, les relations avec la presse, l'animation d'une cellule de crise et anticipation des mouvements de protestation, création de plaquettes thématiques.

Président : Philippe BARON

Vice-Président : Franck DYMARSKI

COMMISSION FORMATION

Attributions : les séminaires de formation, les universités d'été, l'édition des guides de la Conférence, l'encyclopédie du bâtonnier.

Présidente : Anne-Marie MENDIBOURE

Vice-Présidente : Patricia LYONNAZ

COMMISSION DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

Attributions : toutes questions relatives à la législation et la jurisprudence européenne, aux travaux de la Commission européenne, aux relations avec les barreaux étrangers.

Président : Yves MAHIU

Vice-Présidente : Christophe DARBOIS

COMMISSION DISCIPLINE

Attributions : intervient sur le champ de toutes les questions disciplinaires qui peuvent se poser aux ordres, y compris en ce concerne l'avenir de la discipline et les questions d'autorégulation.

Président : Olivier JOUGLA

Vice-Président : Philippe LE GOFF

COMMISSION DROITS DE L'HOMME

Attributions : toutes questions relatives à la sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, en France et à l'étranger.

Président : Stéphane CAMPANA

Vice-Présidente : Zohra BEN BAHY PRIMARD



NOS OUTILS DE COMMUNICATION

La Conférence accompagne les bâtonniers et membres des conseils de l'ordre dans l'exercice quotidien et concret de leurs missions.

Formations, événements, suivi de l'actualité législative, interventions auprès des pouvoirs publics, lettre d'actualités, kit d'argumentaires quand l'actualité l'exige, plateforme d'échanges et mutualisation.

Tous ces éléments sont compilés et mis à jour régulièrement sur le site internet de la Conférence des bâtonniers. Le site permet d'enrichir ces échanges et d'apporter des réponses concrètes aux nombreux défis que les bâtonniers rencontrent, sur un espace en ligne sécurisé. Il permet de retrouver les dates et les bulletins d'inscription des prochaines formations, d'y déposer et trouver les réponses à des questions déontologiques, de suivre les campagnes et actions en cours de la Conférence et donne accès à un espace de travail partagé.

Ces outils sont mis à votre disposition pour vous aider dans vos missions quotidiennes, **n'hésitez pas à nous contacter afin de les recevoir.**

LE BON RÉFLEXE

Consulter chaque semaine comme on prend connaissance de son hebdomadaire favori

RETROUVEZ-NOUS POUR SUIVRE AU QUOTIDIEN CETTE ACTUALITÉ



www.conferencedesbatonniers.com



[@Conf_Batonniers](https://twitter.com/Conf_Batonniers)



www.facebook.com/conferencedesbatonniers

LES PARTENAIRES ET ÉMANATIONS DE LA CONFÉRENCE



D.B.F. (DÉLÉGATION DES BARREAUX DE FRANCE)



La Délégation des barreaux de France est une association internationale sans but lucratif de droit belge installée à Bruxelles, qui a pour membres le barreau de Paris, la Conférence des bâtonniers et le Conseil national des barreaux pour représenter les 69 000 avocats des barreaux français auprès des institutions européennes : le Parlement européen, la Commission européenne, le

Conseil de l'Union européenne, la Cour de justice de l'Union européenne et la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Elle a été créée en 1983 à l'initiative du barreau de Paris, présidée à l'époque par le bâtonnier Bernard du Granrut. La Conférence des bâtonniers a rejoint le projet en 1993 et le Conseil national des barreaux en 2003.

Le droit de l'Union européenne n'est pas un droit autonome mais une source des droits nationaux, source croissante et essentielle dans le façonnement du cadre juridique français. Dans ce contexte, la mission de la Délégation des barreaux de France est d'assister les avocats français en matière de droit européen, qu'il s'agisse de droit de l'Union européenne ou des droits fondamentaux au regard de l'application de la Convention européenne des droits de l'Homme.

La DBF est une association mandatée, entre autres, par la Conférence des bâtonniers pour la représenter à Bruxelles et lui apporter une expertise en droit européen. Elle participe, notamment, aux travaux de la Délégation Europe de la Conférence des bâtonniers, fournit un soutien logistique dans l'organisation des assemblées générales décentralisées à Bruxelles et à Strasbourg et est impliquée dans les travaux de la Conférence, notamment, la coordination des travaux sur les questions d'aide juridictionnelle et l'organisation de

rencontres et la mise en relation avec les acteurs européens, spécialistes de ces questions.

La DBF est une représentation du Barreau français auprès des institutions et juridictions européennes. Elle est disponible pour accueillir les avocats français et les mettre en contact avec les acteurs pertinents du milieu européen.

LES 4 MISSIONS DE LA D.B.F.



La représentation d'intérêts

Elle représente les avocats français auprès des institutions européennes, notamment, au sein du Conseil des Barreaux européens (CCBE) qui défend les intérêts de près d'un million d'avocats en Europe.



Le soutien juridique des avocats

Elle est disponible pour rédiger des analyses juridiques des textes législatifs et réglementaires et des interprétations jurisprudentielles en droit européen (droit de l'Union et droits fondamentaux) nécessaires aux avocats français dans leurs activités.



La rédaction de publications d'information

Chaque semaine, la Délégation des barreaux de France informe les avocats des dernières évolutions du droit de l'Union européenne par la transmission électronique de L'Europe en Bref. Elle est également responsable de la publication de L'Observateur de Bruxelles, une revue juridique spécialisée en droit de l'Union européenne, présentant les analyses de praticiens du droit et le recensement de brèves détaillées sur l'actualité du droit de l'Union. Une étude publiée en 2013 dans la Revue trimestrielle de droit européen a classé L'Observateur de Bruxelles comme l'une des revues de droit de l'Union européenne les plus influentes à la Cour de justice de l'Union européenne.



L'organisation de formations

Elle propose des séminaires de formation ou de perfectionnement en droit de l'Union européenne en abordant des sujets sous l'angle pratique grâce à l'intervention de praticiens du droit et de fonctionnaires des institutions européennes spécialistes des matières traitées.



Président
Laurent PETTITI

Contact
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse entrée 1
1040 Bruxelles
T +32 (0)2 230 83 31 | F +32 (0)2 230 62 77
dbf@dbfbruxelles.eu | www.dbfbruxelles.eu



A.M.R.A. ASSOCIATION POUR LA MAÎTRISE DES RISQUES DES AVOCATS

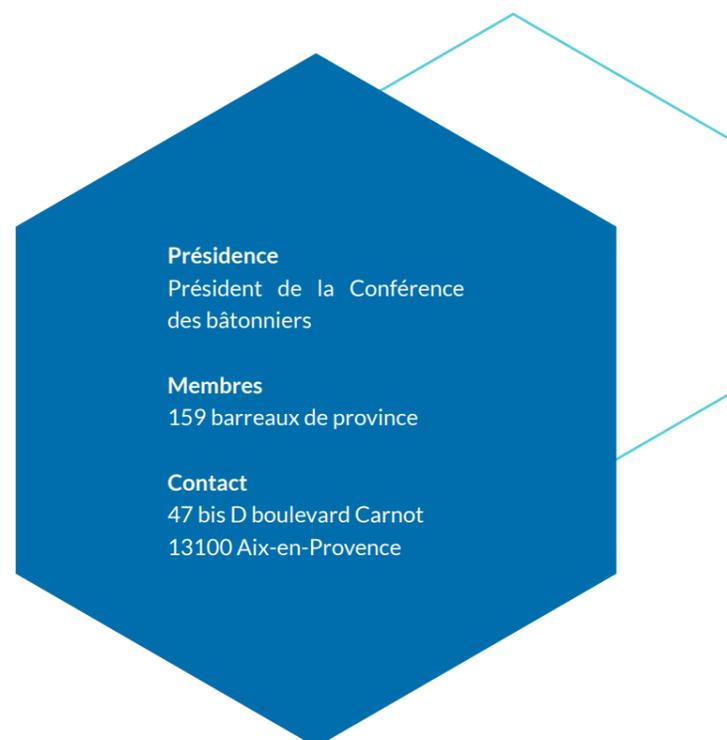
Initialement, l'AMRA a été créée pour fédérer la demande d'assurance Non Représentation de Fonds des Barreaux adhérents de l'association. Grâce à un astucieux système de rétention des sinistres sur les fonds associatifs, elle a permis à ses membres de voir leur garantie augmentée de façon considérable, puisqu'elle est passée, pour les deux lignes d'assurance, de 17 000 000 € en 2006 à 20 000 000 € alors que parallèlement, la prime réclamée aux barreaux adhérents diminuait de 83,00 € à 48,00 € par avocat.

La cotisation statutaire, de 50,00 € en 2017, inclut également une prime de 2,00 € par avocat qui assure le paiement de la prime du contrat national UNCA qui de son côté offre une assurance « chapeau de 3^{ème} ligne », portant ainsi la garantie du programme national Non Représentation de fonds à 30 000 000 €, dont 10 000 000 € par avocat et 20 000 000 € au-delà pour l'ensemble du groupe assuré, soit environ 36 000 avocats.

L'AMRA est également devenue, au fil du temps et des nécessités, l'outil de souscription de tous les contrats

d'assurance collectifs « groupe », ouverts aux avocats dont les Barreaux sont membres de l'association. Ce système permet de négocier des contrats qui, bien qu'à adhésion individuelle, regroupent l'ensemble des avocats se trouvant face à un même besoin assurantiel.

Ainsi est-elle souscriptrice pour le compte desdits avocats des contrats d'assurance R.C. Professionnelle 2^{ème} ligne par avocat, par Cabinet, par dossier, R.C.M.S. et garantie de la solidarité entre associés, mais également des garanties de dommages comme le contrat « Perte de Collaboration » ou plus récemment l'assurance « Cyber-Risques » ouverts aux Cabinets de moins de 20 avocats. L'AMRA a été créée le 20 octobre 2005.



LA SOCIÉTÉ DE COURTAGE DES BARREAUX



La S.C.B. a été créée à l'origine pour fédérer, au travers d'une « captive de courtage », la demande d'assurance

Elle a développé à la demande de ses clients ou actionnaires une gamme complète de produits d'assurance, allant bien au-delà de sa mission d'origine qui visait à ne couvrir que les besoins d'assurances obligatoires R.C. Pro et N.R.F.

Responsabilité Civile Professionnelle de 53 barreaux représentant environ 6 500 avocats. Elle assure aujourd'hui le courtage des polices R.C.P. de 148 barreaux et plus de 34 000 avocats.

Forte de cette réussite, elle s'est vue confier en 2006 le courtage des garanties N.R.F. (Non Représentation des fonds) de 159 barreaux pour plus de 36 000 avocats regroupés au sein de l'A.M.R.A. Enfin en 2014, elle est devenue le courtier de L.P.A. ce qui lui vaut de négocier pour le compte de cette association les assurances prévoyance de 161 barreaux représentant 35 000 avocats.

En à peine quinze années d'existence, elle est donc devenue le premier courtier de France pour les garanties RC Pro, NRF et Prévoyance des avocats français.

L'unique but de la S.C.B. est de pourvoir aux besoins collectifs (au travers des barreaux et/ou CARPA) et individuels d'assurance des avocats français et des organismes techniques et/ou politiques de la profession (Conférence des bâtonniers, U.N.C.A., C.N.B, E.D.A., etc.).

Elle a développé des outils modernes de gestion des contrats et des sinistres au profit des barreaux :

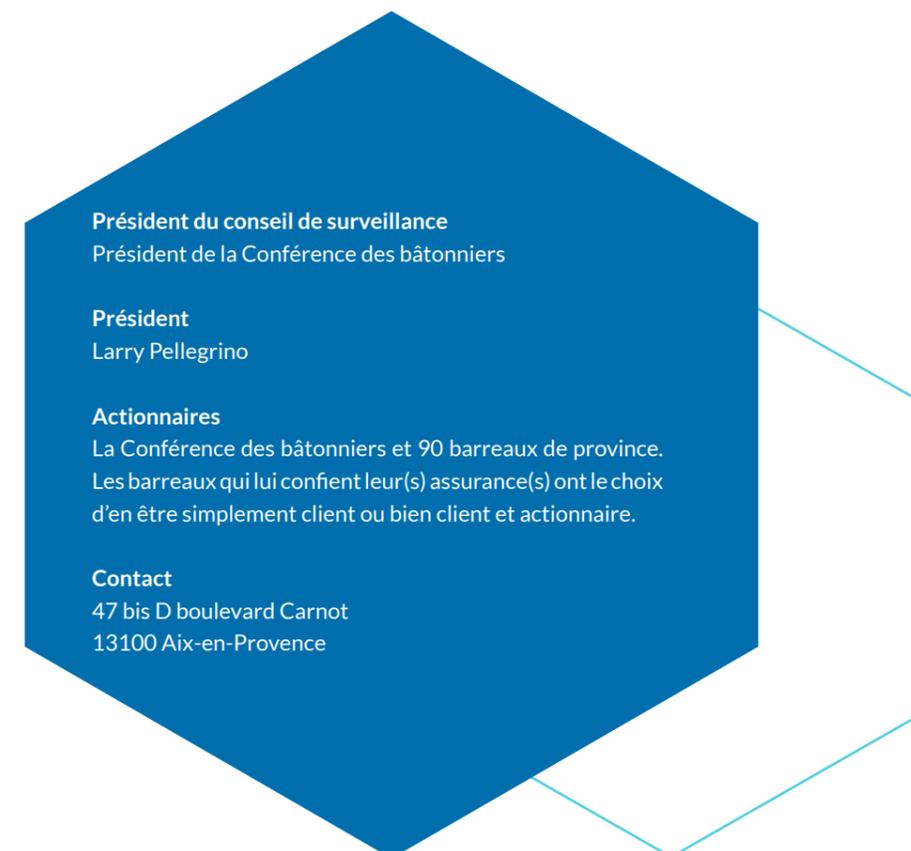
- www.barassur.fr

ou de consultation et souscription de garanties individuelles :

- www.scb-assurances.com
- www.laprevoyance.org

En outre, elle intervient à la demande des Barreaux ou des E.D.A. pour des formations relatives à la R.C.

Professionnelle ou des réunions d'information en matière de prévoyance. La société de courtage des Barreaux a été créée le 21 septembre 2001.



LPA (LA PRÉVOYANCE DES AVOCATS)



La Prévoyance des Avocats (LPA) est une association souscrite créée par la volonté unanime de la profession d'avocat de se doter d'un outil au service de tous

les avocats et de tous les barreaux de France et d'Outre-mer. Correspondant à la volonté de mettre en action la solidarité au bénéfice de tous par la mutualisation, elle est devenue **l'acteur incontournable de la prévoyance au service des avocats** en créant, notamment, le guichet unique de prévoyance pour simplifier les démarches.

La mission de LPA, c'est en matière de prévoyance : plus de simplicité, plus de services, les meilleures prestations au meilleur prix.

LPA, c'est encore des confrères dévoués qui ont bâti et animent ce formidable levier de cohésion, de solidarité et de services dans la confiance renouvelée des institutions représentatives de la Profession. En 2013, le Président de la Conférence des bâtonniers devient le président de droit de LPA.

LPA, ayant une vocation naturelle à être la prévoyance de la profession, a choisi en 2014 de s'adjoindre les services de la Société de Courtage des barreaux (S.C.B.), autre organisme technique de la Profession, en charge d'assurer le placement de ses risques et la diffusion de ses contrats. La LPA a été créée le 9 novembre 2005.

LPA, CRÉÉE PAR ET POUR LES AVOCATS, A UNE TRIPLE AMBITION



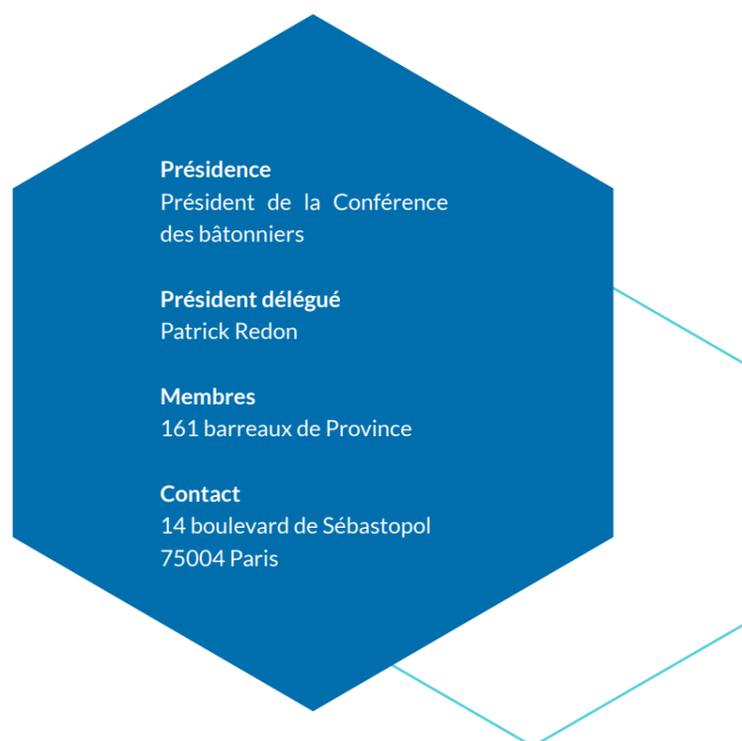
Être à l'écoute des Ordres et des Avocats



Améliorer l'offre des prestations qui doivent être adaptées aux contraintes de la vie professionnelle



Parvenir à la meilleure protection des avocats



PRAEFERENTIA



Praeferentia est le fruit d'une collaboration de plusieurs années entre le barreau de Paris et la Conférence

des bâtonniers, actionnaires à parts égales et assurant une présidence alternée. Avec un site neuf, des offres qui se multiplient, la centrale de référencement est là **pour faciliter le quotidien des cabinets.**

Un service de la Conférence des bâtonniers

Certains l'oublient, d'autres ne le savent pas, Praeferentia est une association gérée par la profession. Loin d'être un opérateur privé auquel elle est parfois assimilée, la « Place de marché des avocats » est portée par cette filiation et conduite par le souci de répondre aux attentes de tous les avocats et notamment des structures de taille modeste, de Paris ou de Province.

Un service ouvert à tous

Le mot d'ordre d'origine n'a pas changé : « Offrir aux cabinets les plus modestes les conditions d'achat habituellement réservées aux structures de grande taille », car en étant plus nombreux, on est plus fort. Comment ? En jouant sur l'effet de massification permettant de négocier des accords-cadres qu'aucune structure même la plus importante ne peut obtenir par elle seule.

Un accès facile

L'un des objectifs du nouveau site est de faciliter l'accès tant aux adhérents – l'adresse email déclarée à l'Ordre et un mot de passe renouvelable suffisent – qu'aux offres figurant sur le

site réparties dans 7 univers distincts allant de la « Fourniture de bureau » aux véhicules en passant par la garde d'enfant, l'imprimerie ou la gestion de son e-réputation.

En chiffres

Quelques chiffres illustrent l'activité de la centrale : près de 900000 euros d'économies réalisées en 2016 par les cabinets sur les seuls comptes « Fournitures de bureau » et « Impression » ; environ 3500 cabinets utilisateurs au quotidien ; 140 barreaux adhérents et plus de 70 prestataires motivés par la profession d'avocat, son évolution et ses enjeux.

Une offre qui s'enrichit chaque jour

L'un des emblèmes de Praeferentia est les fournitures de bureau ; à juste titre avec 30% d'économie proposée en moyenne sur ce compte. Mais Praeferentia, ce ne sont pas que les fournitures.

La Centrale, c'est un site : www.praeferentia.com

Elle est aussi présente sur les réseaux sociaux pour mieux faire connaître les offres qui leur sont destinées à ses adhérents.





Depuis de nombreuses années déjà la Société de Courtage des Barreaux a engagé **une réflexion**

sur les questions numériques en particulier lorsqu'elle s'est trouvée confrontée à la prise en charge de réclamations en responsabilité contre des avocats dont les dossiers, pour des raisons diverses, n'avaient pas été conservés. L'idée était née de la création d'un système d'archivage et de conservation.

C'est naturellement que la Conférence des bâtonniers a sollicité la S.C.B. en 2013 pour travailler à la mise en place du premier site de conservation de l'acte d'avocat, Avosactes qui fut réalisé en quelques mois.

Si BDS devait avoir une devise ce serait : parce qu'unis et solidaires nous sommes toujours plus forts !

Forte de cette expérience et des moyens tant humains que matériels tirés de sa réussite, la S.C.B. a décidé de créer une filiale dédiée aux questions numériques, ce qui fut fait à la fin de l'année 2017, sous la forme d'une SAS à capital variable, détenue à 100% par la Conférence des bâtonniers et la S.C.B.

Capital variable et surtout capital ouvert, selon la volonté des membres fondateurs, à toutes les institutions de la profession d'avocat et le cas échéant aux avocats eux-mêmes. BDS a été capitalisée à 500 000 € pour démarrer ses activités.

Il s'agissait, en évitant un regrettable mélange des genres entre des activités de nature différente, de **doter les barreaux de province d'un outil performant capable de répondre aux défis numériques en faveur des ordres et des avocats dans l'esprit de mutualisation et de solidarité** qui anime l'action de la Conférence des bâtonniers et qui est directement à l'origine du « concept S.C.B. » !

Ainsi est née BDS (Barreaux Data System).

Les commandes se sont vite bousculées :

- Hébergement et maintenance du site Avosactes
- Création d'un data center sécurisé en vue de proposer aux institutions de la profession, notamment aux ordres, et aux cabinets la conservation de leurs données numériques aux meilleures conditions de coût et de sécurité dans le respect du secret professionnel de l'avocat
- Gestion, maintenance et développement de la plateforme du MIA (Marché Immobilier des Avocats), outil qui permet aux avocats d'assurer au bénéfice de leurs clients l'intermédiation en matière immobilière
- Mise en place d'une solution mutualisée pour permettre aux ordres de faire face au RGPD
- Réflexion sur les outils de justice dite « prédictive »

Cette liste ne peut pas être considérée comme exhaustive même si elle est déjà consistante !

BDS a pour unique ambition d'être une force d'appui et de soutien technique de la profession d'avocat dans toutes ses composantes, afin de favoriser les conditions d'exercice professionnel des avocats dans un environnement toujours plus concurrentiel.

Président
Le Président de la S.C.B.
Larry Pellegrino

Contact
T +33 (0)4 13 41 60 00
contact@barreaux-data-system.fr



L'association se compose de personnes physiques ou morales :

- la Conférence des bâtonniers
- les membres de la commission formation ordinaire de la Conférence des bâtonniers, dans une limite maximale de 10 personnes

La Conférence des bâtonniers est représentée par le Président en exercice ou par tout délégué qu'il désigne.

Cette association est une émanation de la Conférence des bâtonniers qui lui permet d'exercer l'une des missions qu'elle s'est fixée : « **La formation des bâtonniers, vice-bâtonniers, bâtonniers élus, MCO et avocats aspirant à de telles fonctions** ».

Ces formations sont également ouvertes aux Présidents de CARPA et aux administrateurs dans le cadre de formations dédiées.

À cette fin, l'IFOC propose et organise chaque année :

- Trois formations décentralisées au sein des Barreaux
- Une formation Outre-mer
- Une université d'été
- Le séminaire des Dauphins destinés aux bâtonniers élus
- Une rencontre avec les anciens bâtonniers

Les thèmes retenus qui diffèrent chaque année sont en corrélation avec les missions dévolues aux bâtonniers, notamment :

- Déontologie
- Procédure disciplinaire
- Gestion des finances et administration des ordres
- Règlements des difficultés entre confrères
- Communication
- etc.

La Conférence des bâtonniers s'est donc dotée – via l'IFOC – d'un organisme de formation performant répondant aux préoccupations des bâtonniers. Le succès rencontré lors des manifestations organisées conforte la Conférence dans ce choix.

ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

LA PRÉSIDENTE

La Présidente de la Conférence des bâtonniers, Héléne FONTAINE, a pour mission de conduire cet ensemble, de l'animer et de tracer des perspectives, qu'il s'agisse de la vie collective des Ordres ou de l'exercice de leur métier par nos confrères.

LE BUREAU

Les 163 bâtonniers en exercice, réunis en assemblée générale, confèrent sa force et légitimité à la Conférence des bâtonniers. Ils élisent pour un mandat de trois ans renouvelable son bureau, composé de 25 membres, choisis dans des collèges permettant une représentation équilibrée des ordres de France et d'Outre-mer, dans leur diversité géographique et démographique.

Le bureau est ainsi composé : 1 membre est élu parmi les barreaux d'Outre-mer, 4 parmi les barreaux de moins de 100 avocats, 8 dans les barreaux de 100 à 400 avocats et 12 dans les barreaux comptant plus de 400 avocats.



Héléne FONTAINE
Présidente

Barreau de Lille
T +33 (0)3 20 31 18 67
F +33 (0)3 20 13 08 77
hlnfntn@gmail.com



Philippe BARON
Vice-Président

Barreau de Tours
T +33 (0)2 47 20 20 20
F +33 (0)2 47 05 67 40
philippe.baron@avocat-conseil.fr



Réjane CHAUMONT
Vice-Présidente

Barreau de Tarbes
T +33 (0)5 62 93 12 72
F +33 (0)5 62 93 08 16
r.chaumont@judiconseil-avocats.fr



Franck DYMARSKI
Vice-Président

Barreau des Ardennes
T +33 (0)3 24 59 05 56
F +33 (0)3 24 58 26 85
franck-dymarski@orange.fr



Philippe LE GOFF
Vice-Président

Barreau de Rennes
T +33 (0)2 23 40 40 15
F +33 (0)2 23 40 40 19
philippe.legoff@cressardetlegoff.com



Patrick LINGIBE
Vice-Président

Barreau de Guyane
T +33 (0)5 94 29 45 35
F +33 (0)5 94 29 17 48
plingibe@jurisguyanne.fr



Gwenaëlle VAUTRIN
Secrétaire générale

Barreau de Compiègne
T +33 (0)3 44 30 40 50
F +33 (0)3 44 23 29 21
g.vautrin@vauban-avocats.com



Lionel ESCOFFIER
Secrétaire générale adjoint

Barreau de Draguignan
T +33 (0)4 98 10 66 15
F +33 (0)9 70 06 11 36
lionel.escoffier@avocazur.com



Serge NONORGUE
Trésorier

Barreau de Rennes
T +33 (0)1 43 12 80 90
serge.nonorgue@wanadoo.fr



Zohra BEN BAHY PRIMARD
Trésorière adjointe

Barreau de l'Essonne
T +33 (0)1 64 94 58 94
F +33 (0)1 60 80 17 78
primard.zohra@gmail.com



Catherine BCRET CHRISTOPHE

Barreau de Grasse
T +33 (0)4 93 19 30 12
F +33 (0)4 93 19 30 16
lexargos@orange.fr



Bernard BERAL

Barreau de Montpellier
T +33 (0)4 67 66 22 49
F +33 (0)4 67 66 01 25
beralavocat@yahoo.fr



Christine BLANCHARD-MASI

Barreau de Versailles
T +33 (0)1 39 02 37 00
c.blanchard-masi@calice-avocats.com



Stéphane CAMPANA

Barreau de Seine-Saint-Denis
T +33 (0)1 48 43 75 32
F +33 (0)1 48 43 09 45
stephane.campana@clk-avocats.fr



Véronique DAGONET

Barreau du Val de Marne
T +33 (0)1 48 85 00 01
veronique.dagonet@wanadoo.fr



Christophe DARBOIS

Barreau de Strasbourg
T +33 (0)3 88 24 80 93
F +33 (0)3 88 23 05 72
chdarbois@wanadoo.fr



Jacques DEMAY

Barreau de Saint-Brieuc
T +33 (0)2 96 21 37 18
demayavocat@wanadoo.fr



Nathalie DUPONT

Barreau de Toulouse
T +33 (0)5 61 23 45 75
F +33 (0)5 61 12 47 35
nat.dupont@yahoo.fr



Jérôme DIROU
Barreau de Bordeaux
T +33 (0)5 56 44 01 61
jerome.dirou@orange.fr



Olivier JOUGLA
Barreau du Havre
T +33 (0)2 35 49 49 20
F +33 (0)2 35 49 49 30
olivier.jougla@ekis-avocats.fr



Marc BOLLET
Président honoraire
Barreau de Marseille
T +33 (0)4 96 11 21 60
F +33 (0)4 91 54 71 55
marc.bollet@scpbollet.fr



Gérard CHRISTOL
Président honoraire
Barreau de Montpellier
T +33 (0)4 67 60 05 25
F +33 (0)4 67 60 05 30
cabinet@christol-inquimbert.com



Patricia LYONNAZ
Barreau d'Annecy
T +33 (0)4 50 45 86 81
F +33 (0)4 50 45 63 21
avocats@avocalp.com



Geneviève MAILLET
Barreau de Marseille
T +33 (0)4 91 55 06 18
F +33 (0)4 91 33 27 12
genevieve.mailliet@sudjuriste.fr



Serge DAVY
Président honoraire
Barreau de Caen



Pascal EYDOUX
Président honoraire
Barreau de Grenoble
T +33 (0)4 76 46 27 43
F +33 (0)4 76 56 98 18
eydoux@bastille-avocats.fr



Anne-Marie MENDIBOURE
Barreau de Bayonne
T +33 (0)5 59 46 12 84
F +33 (0)5 59 46 12 85
am.mendiboure.avocate@wanadoo.fr



Philippe MEYSONNIER
Barreau de Lyon
T +33 (0)4 37 43 35 60
F +33 (0)4 37 48 00 20
p.meysonnier@jurilex.fr



Jean-Luc FORGET
Président honoraire
Barreau de Toulouse
T +33 (0)5 61 52 08 52
F +33 (0)5 61 53 19 60
jl.forget@cabinet-dcf.fr



Jérôme GAVAUDAN
Président honoraire
Barreau de Marseille
T +33 (0)4 91 00 33 90
F +33 (0)4 91 00 33 91
jerome.gavaudan@wanadoo.fr



Hélène MOUTARDIER
Barreau de l'Essonne
T +33 (0)1 60 87 01 26
F +33 (0)1 64 97 95 63
avocat@moutardieravocat.fr



Frédéric MORTIMORE
Barreau de Villefranche-sur-Saône
T +33 (0)4 74 02 76 10
F +33 (0)4 74 62 84 54
fmibavocats@nerim.net



Yves MAHIU
Président honoraire
Barreau de Rouen
T +33 (0)2 32 76 82 03
F +33 (0)2 35 89 32 00
ym@albema.fr



Frank NATALI
Président honoraire
Barreau de l'Essonne
T +33 (0)1 69 91 39 91
F +33 (0)1 69 91 39 92
frank.natali@wanadoo.fr



Patrick REDON
Barreau du Val d'Oise
T +33 (0)1 39 47 33 30
F +33 (0)1 39 47 41 48
patrick.redon@avocatline.com



François BEDEL de BUZAREINGUES
Président d'honneur
Barreau de Montpellier
T +33 (0)4 67 66 12 56
dediv.law@wanadoo.fr



Alain POUCHELON
Président honoraire
Barreau de Carcassonne
ajmp@alainpouchelon.fr



Christophe RICOUR
Président honoraire
Barreau de Hauts-de-Seine
christophe.ricour@free.fr
christophe.ricour@justice.fr



Michel BENICHOU
Président d'honneur
Barreau de Grenoble
T +33 (0)4 76 87 60 34
F +33 (0)4 76 50 30 84
michel.benichou@avocat-conseil.fr



Huguette ANDRE-CORET
Président honoraire
Barreau de l'Essonne
huguette.andre-coret@wanadoo.fr



François VIGNANCOUR
Président honoraire
Barreau de Clermont-Ferrand
T +33 (0)4 73 42 37 30
F +33 (0)4 73 42 37 39
fvignancour@vignancour-avocats.com



Thierry WICKERS
Président honoraire
Barreau de Bordeaux
T +33 (0)5 56 00 82 33
F +33 (0)5 56 00 82 43
thierry.wickers@avocat-conseil.fr



LES CONFÉRENCES RÉGIONALES

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BÂTONNIERS DES HAUTS DE FRANCE

M. le Président Philippe MEILLIER
Ordre des avocats
2 place des États d'Artois 62000 Arras
T +33 (0)3 21 21 32 00 | F +33 (0)3 21 71 46 99
cobahf@outlook.fr | syhem.sai@scqvocatsbmt.fr

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE NORMANDIE

M. le Président Xavier ONRAED
2 porte de l'Europe
14053 Caen Cedex 4
T +33 (0)2 31 46 96 66 | F +33 (0)2 31 95 13 63
president@batonniers-normandie.com
xavier.onraed@acthemis.eu

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BÂTONNIERS DES BARREAUX DE L'OUEST

M. le Président Jean BROUIN
9 rue Grandet 49100 Angers
T +33 (0)2 41 87 30 62 | F +33 (0)2 41 25 14 83
jean.brouin@avocat-conseil.fr

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS DU GRAND SUD-OUEST

M. le Président Bruno BLANQUER
28 boulevard Gambetta
11100 Narbonne
T +33 (0)4 68 90 17 17 | F +33 (0)4 68 90 45 56
scp.blanquer@gmail.com



La Réunion



Guadeloupe



Martinique



Mayotte



Guyane



Nouvelle-Calédonie

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BARREAUX D'ILE DE FRANCE

Mme la Présidente Hélène THIRION
20 avenue du Général de Gaulle
77340 Pontault-Combault
T +33 (0)1 60 34 70 17 | F +33 (0)1 60 34 70 24
avocat.thirion@orange.fr

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS DE L'EST

Mme la Présidente Annie HEINTZELMANN
5d Grand Rue 67700 Saverne
T +33 (0)3 88 70 94 71 | F +33 (0)3 88 70 96 72
avocat.heintzelmann@aol.fr

CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS DES BARREAUX D'AUVERGNE ET DE LOIRE

M. le Président Philippe THIAULT
4 rue Porte Jaune 18000 Bourges
T +33 (0)2 48 27 10 84 | F +33 (0)2 48 27 10 89
philippe.thiault@alciat-juris.com

CONFÉRENCE DES BARREAUX RHÔNE-ALPES

M. le Président Jean-Noël CHEVASSUS
COBRA - 148 avenue Eugène Ducretet BP 196
73276 Albertville Cedex
T +33 (0)4 79 37 81 32 | F +33 (0)4 79 37 16 70
jeannoelchevassus.avocat@orange.fr

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BÂTONNIERS DU GRAND SUD-EST ET DE LA CORSE

Mme la Présidente Pascale GIRMA
Maison de l'Avocat
4 impasse Sainte-Anne 84200 Carpentras
T ordre +33 (0)4 90 63 54 30 | T cabinet +33 (0)4 65 02 02 01
confreg@barreaudecarpentras.fr
pascale@avocatgirma.fr

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES BARREAUX D'OUTRE-MER

M. le Président Franck ROYANEZ
Baie des citrons 29 rue Jules Garnier
98800 Nouméa Nouvelle-Calédonie
T +687 24 24 48 | F +687 24 24 49
fr.avocat@cabinetroyanez.com

LE COLLÈGE ORDINAL

Vice-président de droit du Conseil National des Barreaux, le président est secondé dans ses missions auprès de l'institution représentative de la profession par le collège ordinal.

Ce collège composé de bâtonniers, anciens bâtonniers, membres et anciens membres de conseils de l'ordre élus par les bâtonniers et membres de conseils de l'ordre en exercice, pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

Mme le bâtonnier Françoise ARTUR

19 rue Saint-Louis BP 80134
86004 Poitiers Cedex
T +33 (0)5 49 88 09 09
arturavocate@orange.fr

M. le bâtonnier Christophe BORE

14 rue Lejemptel BP 70
94302 Vincennes Cedex
T +33 (0)1 43 74 74 94 | F +33 (0)1 43 74 32 22
bore@akpr.com

M. le bâtonnier Gérard BOUISSINET

48 rue de Strasbourg
11000 Carcassonne
T +33 (0)4 68 72 39 36 | F +33 (0)4 68 71 24 66
bouissinet.avocat@orange.fr

M. le bâtonnier Gilles BOXO

4 rue Maréchal Foch BP 30428
66004 Perpignan Cedex
T +33 (0)4 68 35 62 00
gillesboxo@orange.fr

M. le bâtonnier Jean-Michel CALVAR

20 rue Mercoeur BP 81025
44010 Nantes Cedex 1
T +33 (0)2 40 89 02 02 | F +33 (0)2 40 35 49 22
jmc@calvarassocies.com

Mme le Vice-bâtonnier Françoise CASAGRANDE

33 rue Raymond Poincaré
33110 Le Bouscat
T +33 (0)5 56 02 89 90
f.casagrande@esencia-avocats.fr

M. le bâtonnier Olivier FONTIBUS

1 rue d'Anjou
78000 Versailles
T +33 (0)1 39 50 47 98
olivier.fontibus@gmail.com

M. le bâtonnier Jean-Luc FORGET

20 rue du Languedoc
31000 Toulouse
T +33 (0)5 61 52 08 52 | F +33 (0)5 61 53 19 60
jl.forget@cabinet-dcf.fr

Mme le bâtonnier Dominique de GINESTET de PUIVERT

21 boulevard Saint-Pierre BP 88
40102 Dax Cedex
T +33 (0)5 58 56 55 44 | F +33 (0)5 58 56 55 49
dominiquedeginestet@hotmail.fr

M. le bâtonnier Eric GOIRAND

17 avenue Vauban
83000 Toulon
T +33 (0)4 94 62 04 95
e.goirand@mlg-avocats.com

Mme le bâtonnier Nathalie JAY

49 rue Augustin Archambaud
97410 Saint-Pierre
T +33 (0)2 62 26 22 62
nathalie.jay@njay-avocats.com

Mme le bâtonnier Catherine JONATHAN-DUPLAA

Espace Forbin - 13 allée Claude Forbin
13100 Aix-en-Provence
T +33 (0)4 42 38 60 21 | F +33 (0)4 42 38 90 99
jonathan-duplaa@wanadoo.fr

Mme le bâtonnier Laurence JUNOD-FANGET

61 avenue Maréchal de Saxe
69003 Lyon
T +33 (0)4 72 84 70 70
l.junodfanget@orange.fr

M. le bâtonnier Philippe KLEIN

Hôtel de Piolenc - 10 rue Thiers
13100 Aix-en-Provence
T +33 (0)4 42 38 23 91
scp.ribonklein@wanadoo.fr

Mme le bâtonnier Hélène MARICHAL

2 rue Édouard Vaillant
51200 Épernay
T +33 (0)3 26 58 86 39 | F +33 (0)3 26 58 97 60
helene.marichal@orange.fr

Mme le bâtonnier Bénédicte MAST

5 place de la Poissonnerie
50200 Coutances
T +33 (0)2 33 19 07 17 | F +33 (0)2 33 71 12 57
benedicte@mastavocat.com

M. le bâtonnier Jean-Luc MEDINA

7 place Firmin Gautier CS 80476
38016 Grenoble Cedex 1
T +33 (0)4 76 48 89 89 | F +33 (0)4 76 48 89 99
jl.medina@cdmf-avocats.com

M. le bâtonnier Jean-François MÉRIENNE

Immeuble Neptune 10 rue Jean Giono
21000 Dijon
T +33 (0)3 80 74 22 24 | F +33 (0)3 80 74 87 59
jf.merienne@wanadoo.fr

Mme le bâtonnier Florence ROCHELEMAGNE

1 C rue Charloun Rieu
84000 Avignon
T +33 (0)4 90 86 95 91 | F +33 (0)4 90 82 21 14
florence.rochelemagne@wanadoo.fr

Mme le bâtonnier Marie-Laure VIEL

52 rue d'Epargnemailles
02100 Saint-Quentin
T +33 (0)3 23 64 38 48 | F +33 (0)9 70 06 61 77
mlviel@nordnet.fr



CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS

12 place Dauphine
75001 Paris

T +33 (0)1 44 41 99 10
F +33 (0)1 43 25 12 69

conference@conferencedesbatonniers.com
www.conferencedesbatonniers.com



Conférence
des
Bâtonniers